

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

VALFRANCE

ISIN VALFRANCE : FR0000973711

FCP GÉRÉ PAR SWISS LIFE GESTION PRIVÉE

Objectifs et politique d'investissement

Le FCP a pour objectif d'offrir aux investisseurs, sur l'horizon de placement recommandé, une performance supérieure à celles des marchés actions françaises représentés par le CAC 40. L'indicateur de référence CAC 40 est retenu en cours de clôture, dividendes réinvestis.

Ce fonds est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à des fins de comparaison des performances et des risques. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Il est classé « Actions de pays de la zone euro »

L'univers d'investissement de ValFrance est composé d'actions françaises à 75% minimum, conférant au fonds une éligibilité au Plan d'Epargne en Actions.

ValFrance est un fonds de sélection de valeurs (stock picking). Il propose une gestion sans contrainte de style de gestion, taille de capitalisation ou secteurs d'activités.

La réalisation de l'objectif de gestion dépend de la capacité du gérant à identifier les valeurs offrant un potentiel d'appréciation significatif. La sélection de titres découle d'un processus d'investissement basé sur une double démarche : une approche « Top-down » (macroéconomique), qui vise à identifier les thématiques d'investissement porteuses de croissance et une analyse fondamentale des sociétés complétée par des rencontres régulières avec les dirigeants.

Le fonds est concentré sur 30 à 40 convictions en moyenne. Celles-ci sont gérées activement avec une recherche d'optimisation du prix de revient. Le fonds offre un positionnement sur des valeurs moyennes et privilégie un accompagnement dans le temps des entreprises.

ValFrance respecte les fourchettes d'exposition suivantes :

- De 75% à 100% de l'actif net en actions françaises.
- De 0% à 25% de l'actif net en actions cotées de pays de la zone euro, de tous secteurs et de toutes capitalisations.

Profil de risque et de rendement



Signification de cet indicateur :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de

- De 0% à 10% de l'actif net en actions hors de la zone euro.
- De 0% à 25% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, d'émetteurs de la zone euro, libellés en euros, de notation court-terme A-2 minimum selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent chez Moody's, Fitch en concordance avec les analyses internes de la société de gestion.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif.

L'OPCVM est investi :

- En actions, en titres de créances et instruments du marché monétaire.
- Jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM français ou européens agréés conformément à la Directive 2009/65/CE, ou en FIA de droit français ou européen.

L'OPCVM n'intervient pas sur les marchés dérivés.

Dans le cadre de son processus de décision d'investissement, SwissLife Gestion Privée (SLGP) ne prend en compte de critères de risques de durabilité que dans quelques produits spécifiques. Aussi, de tels critères ne sont pas le reflet de la stratégie de la gestion qui est mise en œuvre au sein du fonds, pour lequel la performance repose sur d'autres facteurs, décrits dans le DICI et le prospectus. SLGP a néanmoins entamé une réflexion pour renforcer la prise en compte de ces critères au sein de la gestion et se doter d'outils pertinents pour développer cette approche.

Affectation du résultat : Capitalisation des revenus.

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 5 ans « ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date ».

Conditions de souscription et de rachat : les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour ouvré avant 11 heures et exécutés sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur la base des cours de clôture du jour de la Bourse de Paris.

faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de liquidité : Il se traduit soit par l'impossibilité de vendre un titre ou soit par une décote sur son prix de vente. Ce risque est d'autant plus important que les volumes d'échange sont faibles sur le marché.

Frais

Les frais servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée : 3% maximum

Frais de sortie : Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants : 2,78 % de l'actif net*

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance : Néant

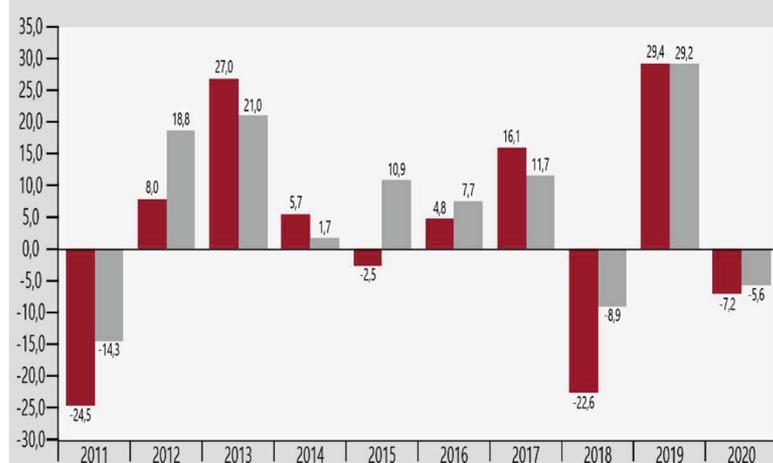
* Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique Frais et commissions du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à l'adresse suivante : Swiss Life Gestion Privée 7 place Vendôme – 75001 Paris, ainsi que sur le site : www.swisslifebanque.fr.

Performances passées



■ VALFRANCE
■ Benchmark

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Le FCP a été créé en 1984.

Indicateur de référence : CAC 40, cours de clôture et dividendes réinvestis.

Les performances ont été calculées en EUR.

Informations pratiques

Informations pratiques

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique « US PERSONS ». La définition est disponible dans le prospectus de l'OPCVM.

Nom du dépositaire : Swiss Life Banque Privée

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCP : de plus amples informations sur le FCP, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document trimestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de Swiss Life Gestion Privée, 7 place Vendôme - 75001 Paris ou sur le site internet : www.swisslifebanque.fr

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : la valeur liquidative est disponible auprès de Swiss Life Gestion Privée, 7 place Vendôme - 75001 Paris ou sur le site internet : www.swisslifebanque.fr

Le document intitulé « Politique de vote » et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds ont été exercés par la société de gestion, sont disponibles dans les mêmes conditions. Lorsque la société de gestion ne fait pas suite à une demande d'information relative au vote portant sur une résolution, son silence devra être interprété, à l'issue d'un délai d'un mois, comme indiquant qu'elle a voté conformément aux principes posés dans le document « Politique de vote » et aux propositions du conseil d'administration.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet (indiqué ci-dessus) ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salarié et les organes responsables de leur attribution.

Fiscalité : les parts du FCP sont des parts de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'Etat membre d'origine du FCP peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Swiss Life Gestion Privée ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP. Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Swiss Life Gestion Privée est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/03/2021